

## **Compte-rendu du conseil Municipal de Villaroux du 13 juin 2019**

**Présents** : Denise MARTIN, Gilles RAFFIN, Raymonde ZINTILINI, Michel PETIT, Véronique BLANCHARD, Alain DREVET.

**Arrivée à 20h** : Blandine JONCOUR

**Absents excusés** : Grégory MASIN, Danielle BRUNET, Stéphanie GREMEN

**Absent** : Sébastien ADAMO PEDRI

### **1. Approbation du compte-rendu du 11/04/2019**

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

### **2. Avenant à la convention pour l'intervention du Centre de Gestion sur les dossiers de retraite CNRACL**

Le Centre de gestion a proposé à la commune une convention afin de permettre la transmission des dossiers de retraite CNRACL des agents pour contrôle et traitement par ses services. La convention, d'une durée de 3 ans, renouvelée par avenant pour une année, est arrivée à échéance le 31 décembre 2018. En raison des difficultés rencontrées sur le plan national dans le cadre des négociations entre les centres de gestion et la CNRACL, il n'a pas été possible de finaliser une nouvelle convention de partenariat. Il est proposé un nouvel avenant prolongeant le dispositif pour une durée d'un an à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 dans l'attente de la signature d'une nouvelle convention de partenariat au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Le Conseil Municipal approuve cet avenant n°2.

### **3. Espace Jeunes Haut Grésivaudan**

Depuis le 1<sup>er</sup> février 2019, la gestion de l'espace jeunes du Haut Grésivaudan a été réattribuée à l'association Léo Lagrange pour l'ensemble des services suivants : ALSH péri et extrascolaire ; accueil jeunes jusqu'à 25 ans ; prévention éducative.

L'association Léo Lagrange travaille en outre à la structuration et labellisation d'un Point Information Jeunesse (PIJ), nouveau service qui permettrait aux jeunes du territoire d'être accompagnés dans leurs projets et questions concernant l'orientation, le logement, la santé, les loisirs, la mobilité internationale, etc.

Afin de permettre à ce service de se déployer et de se pérenniser, il est nécessaire que les communes, dont les jeunes fréquentent le collège et le lycée de Pontcharra, apportent leur soutien financier.

Toutes les communes ayant un minimum de 5 jeunes dans ces deux établissements scolaires sur l'année scolaire en cours ont été intégrées dans le calcul de la répartition des frais.

Pour l'année scolaire 2018-2019, 10 jeunes villarotins sont scolarisés au lycée Pierre du Terrail. La participation demandée s'élève à 333.75 €.

Le Conseil Municipal, par 5 voix pour et 1 abstention accepte qu'une participation soit versée chaque année en fonction des élèves inscrits au collège et lycée de Pontcharra.

### **4. Révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU)**

Le 20 mai dernier a eu lieu une réunion à laquelle étaient invités les membres du Conseil Municipal et les Personnes Publiques Associées (PPA) qui ont souhaité participer au projet du PLU.

Dans une 1<sup>ère</sup> partie, le diagnostic était complété. Dans un second temps, M. Hatier, de la Direction Départementale des Territoires présentait le Porter À Connaissance (PAC) qui rappelle les textes qui s'appliquent à l'élaboration d'un PLU. Les évolutions du code de l'urbanisme définissent 3 enjeux aux politiques publiques : la lutte contre l'étalement urbain, la préservation des corridors biologiques et de l'environnement, et la préservation des terres agricoles et forestières.

Le diagnostic agricole sera rendu fin juillet.

Les conseillers demandent qu'à la prochaine réunion de Conseil Municipal, le bureau d'études Vial et Rossi intervienne.

## **5. Rénovation de la grange**

Plusieurs organismes n'ont pas été intéressés par la réhabilitation. Un devis a été demandé à un maçon pour la démolition et le remblaiement de la cave et à un charpentier pour la dépose du toit.

Il est proposé que chaque conseiller présente 2 propositions sur le devenir de la grange.

## **6. Point sur les travaux en cours**

Les devis ont été signés pour la réparation de la canalisation du bassin de l'église et la reprise des eaux usées de la mairie.

Projet :

- modification de la canalisation du bassin des Tilleuls pour éviter qu'elle passe dans la propriété privée,
- bouclage entre le bassin du Four et des Tilleuls.

Chauffage de l'église : l'alternative au gaz n'est pas préconisée car trop de chaleur et la production de vapeurs pourraient détruire les peintures.

## **7. Point sur les commissions**

Dissolution du SABRE : la Présidente de la Communauté de Communes Cœur de Savoie a réuni, en mairie de Val Gelon – La Rochette, les représentants des communes qui étaient adhérentes pour faire le point sur la répartition du passif et de l'actif.

SIVU : suite à la réalisation du Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP) par les enseignantes, à la demande de l'Éducation Nationale, un contrôle sécurité a été effectué par M. Michel FRIONNET, Assistant départemental de prévention. Certaines préconisations en lien avec la sécurité générale des bâtiments ont été formulées.

Commission animation : Fête St Pierre / St Paul : 29 et 30 juin.

## **8. Questions diverses**

La forêt de Villaroux est attaquée par les scolytes. Le garde forestier sera interrogé pour la suite à donner.